

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°26-2024-128

PUBLIÉ LE 15 MAI 2024

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Sous-Préfecture de Die

26-2024-05-13-00005 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral n°
26-2023-10-30-00001 du 30/10/2023 portant nomination des membres des
commissions de contrôle des listes électorales des communes de
l'arrondissement de Die (commune d'Eygluy-Escoulin) (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2024-05-13-00005

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté préfectoral
n° 26-2023-10-30-00001 du 30/10/2023 portant
nomination des membres des commissions de
contrôle des listes électorales des communes de
l'arrondissement de Die (commune
d'Eygluy-Escoulin)



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Die
sp-die@drome.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 13 MAI 2024 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ
PRÉFECTORAL N° 26-2023-10-30-00001 EN DATE DU 30 OCTOBRE 2023 PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES
DES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE DIE
(COMMUNE D'EYGLUY ESCOULIN)

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 réformant les modalités d'inscription sur les listes électorales et créant le Répertoire Electoral Unique (REU) ;

VU le code électoral, notamment les articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret NOR IOMA2324488D du 20 septembre 2023 portant nomination de Madame Véronique SIMONIN, sous-préfète de Die ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2024-03-14-00006 du 14 mars 2024 portant délégation de signature à Madame Véronique SIMONIN, sous-préfète de Die ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2023-10-30-00001 en date du 30 octobre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Die ;

VU l'instruction relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires du 21 novembre 2018 ;

VU les circulaires préfectorales du 14 mars 2023 ;

VU les absences de Madame Cécile HALLEUR, membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Eygluy Escoulin en tant que conseillère municipale et de Madame Catherine BONHOMME, membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Eygluy Escoulin en tant que déléguée de l'administration ;

VU la proposition de désignation de suppléants par Monsieur le Maire d'Eygluy Escoulin ;

Considérant qu'il convient de nommer des suppléants à Madame Cécile HALLEUR, membre de la commission de contrôle en tant que conseillère municipale et à Madame Catherine BONHOMME, membre de la commission de contrôle en tant que déléguée de l'administration ;

.../...

Place de la République - BP 83
26150 DIE
Tél. : 04 26 52 65 80
Mél : sp-die@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1/1

ARRÊTE

Article 1 : Est désignée membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'YGLUY ESCOULIN Madame Noémie BALZ en tant que suppléante de Madame Cécile HALLEUR, membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Ygluy Escoulin en tant que conseillère municipale.

Est désigné membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'YGLUY ESCOULIN Monsieur Philippe RAMBAUD en tant que suppléant de Madame Catherine BONHOMME, membre de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune d'Ygluy Escoulin en tant que déléguée de l'administration.

En conséquence, l'annexe 1 de l'arrêté est modifiée comme suit :

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du Président du Tribunal Judiciaire
EYGLUY ESCOULIN	DIOIS	Titulaire : Cécile HALLEUR Suppléante : Noémie BALZ	Titulaire : Catherine BONHOMME Suppléant : Philippe RAMBAUD	Gilbert MINODIER

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – BP 1135 – 38 022 GRENOBLE cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Madame la Sous-Préfète de Die et Monsieur le Maire de la commune d'Ygluy Escoulin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme.

Fait à Die, le 13 mai 2024
Pour le Préfet de la Drôme
et par délégation,
La Sous-Préfète de Die
- signé -
Véronique SIMONIN